

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**EQUILIBRE SOCIAL  
DE L'HABITAT -  
Participation de  
l'Agglomération au Fonds  
de Solidarité pour le  
Logement de l'Aisne.**

==

**Rapporteur :  
Mme la Présidente**

Date de convocation :  
17/09/20

Date d'affichage :  
17/09/20

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 75

Nombre de Conseillers  
votants : 74

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 23 septembre 2020 à 18h00**

**en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.**

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERLOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, Mme Djamila MALLIARD, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.

Mme Lydia BRIATTE suppléante de Mme Colette NOEL, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Sylvette LEICHTNAM représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Sylvie ROBERT, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Najla BEHRI représenté(e) par M. Karim SAÏDI, M. Yves DARTUS représenté(e) par Mme Agnès POTEL, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD.

Absent(e)(s) :

M. Xavier BERTRAND.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) permet aux personnes ayant des difficultés particulières en raison, soit de l'inadaptation de leurs ressources, soit de leurs conditions d'existence, d'accéder à un logement décent, de s'y maintenir et d'y disposer de la fourniture de l'eau, d'énergie et de service téléphonique.

Le financement du FSL est assuré par le conseil départemental avec l'aide de chaque distributeur d'énergie, d'eau et de téléphone.

Les autres collectivités territoriales et toutes les personnes morales associées au plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées peuvent également contribuer au financement du FSL.

Accès ou maintien dans le logement :

Concernant les mesures d'accompagnement social lié au logement, ces dernières peuvent être mises en place auprès des familles qui éprouvent des difficultés de gestion budgétaire ou d'intégration dans un logement.

À cet effet, la participation volontaire de la Communauté d'agglomération au financement de ce dispositif pour le volet logement est sollicitée, pour l'exercice 2020, à hauteur de 0,45 € par habitant soit 36 351,45 €, pour une population de 80 781 habitants (recensement de 2017).

Accès à l'énergie :

Au sujet des mesures d'accompagnement social lié à l'énergie, la Communauté d'agglomération dispose d'une convention partenariale avec le conseil départemental. En 2005, la participation de la Communauté d'agglomération était de 0,20 euros par abonné mais le Conseil communautaire a souhaité augmenter régulièrement ce montant.

## RÉCAPITULATIF RECETTES FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

| ANNÉE | PARTICIPATION<br>CA | FINANCEMENT<br>FSL | TAUX<br>ABONDEMENT<br>CA |
|-------|---------------------|--------------------|--------------------------|
| 2005  | 4 778,20 €          | 32 488 €           | 0,20 €                   |
| 2006  | 5 561,38 €          | 40 634 €           | 0,22 €                   |
| 2007  | 5 593,56 €          | 30 129 €           | 0,22 €                   |
| 2008  | 5 673,14 €          | 31 039 €           | 0,22 €                   |
| 2009  | 6 248,16 €          | 33 453 €           | 0,24 €                   |
| 2010  | 6 432,00 €          | 34 406 €           | 0,24 €                   |
| 2011  | 7 029,10 €          | 38 159 €           | 0,26 €                   |
| 2012  | 7 081,10 €          | 27 722 €           | 0,26 €                   |
| 2013  | 7 164,82 €          | 40 181 €           | 0,26 €                   |
| 2014  | 7 786,30 €          | 37 466 €           | 0,26 €                   |
| 2015  | 7 820,68 €          | 35 622 €           | 0,28 €                   |
| 2016  | 8 697,00 €          | 29 375 €           | 0,30 €                   |
| 2017  | 8 700,00 €          | 22 423 €           | 0,30 €                   |
| 2018  | 9 333,60 €          | 35 298 €           | 0,30 €                   |
| 2019  | 8 924,70 €          | 37 330 €           | 0,30 €                   |

### **PROPOSITION POUR L'EXERCICE 2020 :**

Il est proposé de maintenir le montant de la participation par abonné fixé à 0,30 € pour l'ensemble des abonnés de l'Agglomération du Saint-Quentinois, soit :

0,30 € x 30 071 abonnés (au 01/01/2020) = 9 021,30 €, répartis comme suit :

- Budget Eau 4 510,65 € (50 %)
- Budget Assainissement 4 510,65 € (50 %).

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de participer financièrement au Fonds de Solidarité pour le Logement et de verser une participation de 36 351,45 € pour le volet habitat au titre de l'année 2020 ;

2°) de participer financièrement au Fonds de Solidarité pour le Logement et de verser une participation de 9 021,30 € pour le volet énergie au titre de l'année 2020 ;

3°) d'autoriser Madame la Présidente à signer toutes les pièces et de procéder à toute formalité y afférent.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 74 voix pour adopte le rapport présenté.

Thomas DUDEBOUT ne prend pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Pour extrait conforme,

  
**Frédérique MACAREZ**  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20200923-50752-DE-1-1

**Acte certifié exécutoire**

Réception par le préfet : 30 septembre 2020

Publication : 30 septembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation